

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

Absent : Yves GAFFINET, conseiller.

1) Correspondance

L'amicale du Schoumansbongert a invité le conseil communal à leur inauguration de l'arbre de Noël. Tous les membres du conseil communal sont invités à joindre Monsieur le bourgmestre à visiter le Schoumansbongert.

Le bourgmestre Beissel relit les doléances de l'ancienne fabrique d'église de Hellange. La fabrique d'église a envoyé une lettre afin de demander de changer le tracé du chemin du « Véier-Häre-Maark » qui traverse la forêt du Paschtou'eschbësch. En fait la commune n'a jamais signé un accord avec la fabrique d'église : Elle propose de faire déplacer le chemin à la limite sud afin de le raccorder au chemin existant à la limite ouest. Ce terrain pourrait être loué à la commune de Frisange pour un euro symbolique par an. En tout cas, on n'est plus d'accord avec la situation actuelle, car la propriété en question est coupée en deux parties.

Le conseiller Schiltz explique que ce chemin a été créé en collaboration avec les autres communes, mais il n'existe pas de traces écrites.

Le bourgmestre Beissel réplique que la commune devra analyser le dossier et s'il est possible de dévier ce chemin.

Le bourgmestre informe le conseil communal que suivant la lettre de la LSAP du 09/11/2018, Madame Menina Berg a démissionné comme membre de la commission culturelle et que Madame Michèle Gaffinet-Stirn occupera ce poste.

Suita à la demande du conseiller Gaffinet, le bourgmestre Beissel propose au conseil communal de visiter la maison relais le 17/12/2018 à 11h30.

La publication « Gemengebuet » apparaîtra seulement fin décembre, car la commune doit faire publier cet ouvrage par une nouvelle imprimerie. Le bourgmestre Beissel précise que les données de novembre et décembre 2018 ainsi que le détail du budget seront mis à disposition au publique en février 2019.

2) Questions écrites au collègue échevinal

Questions écrites de la CSV

1. Budget 2019 - Circulaire

Wëll den Accès op de Site, wou Circulairë vun de Ministèrë kënnen erof geluede ginn net méi funktionéiert, wollte mer froen fir eng Kopie vun der Circulaire fir den 2019-Budget all Gemengeconseillere iwwert hir E-Mail Adressen ze verschécken.

2. Sportshal

Et gëtt anscheinend e neit Reglement fir de gudden Fonctionnement vun der Sportshal ze garantéieren. Vu verschidde Veräiner ass awer ze héieren, dass de Service, a speziell d' Kommunikatioun mat de Veräiner, sech doduerch net verbessert huet. Kënnt Dir eis duerzou Erklärungen ginn an eis eng Kopie vum Reglement zoukomme loossen?

3. Gemengenatelier

Dir huet der fréierer Majoritéit dacks virgeworf, responsabel vun enger anscheinend schlechter Stëmmung ënnert den Aarbechter am Gemengenatelier ze sinn. Wei ass d' Stëmmung den Ament do? Hunn an der Lescht missen Disziplinarmesurë getraff gi respektiv Verfehlung schrëftlech de concernéierte Leit matgedeelt ginn? Wa Jo, wéi vill?

4. Loftqualitéit?

Zu Fréiseng op der Haaptkräizung stoung während e puer Deeg eng Anlag fir de Verkéier respektiv Qualitéit vun der Loft ze moossen. Ass dat eng Initiativ vum MDDI? Sinn d' Robert Schumann an d' Lëtzebuurger Strooss staark duerch Ofgase belaascht? Ass eis Gemeng, ähnlech wéi déi Hesper Gemeng, vum MDDI wéinst der Thematik ugeschriwwen ginn?

5. Agape

Mir stelle fest dass vill Presidente vun de verschiddene Gemengekommissiounen op eng Agape invitéieren. Heescht dat elo dass et keen Neijoerschpatt fir all Membere vun eise konsultative Kommissiounen méi gëtt?

6. Frisi-Bus

Ass de Schäfferot sech wéinst engem méiglechen neien Trajet vum Frisi-Bus méttlerweil eens ginn? Wa Jo, ass dann och mat däitlech méi heege Käschten ze rechnen?

1) Budget 2019

Madame Hansen-Houllard remercie le collègue échevinal que les documents concernant le budget 2019 ont été envoyés par courriel.

2) Sportshal

Suivant Monsieur le bourgmestre il n'y a pas de nouveau règlement. Le règlement en question a été signé en 2017 par le conseil communal.

Le conseiller Arend veut savoir si les concierges du centre sportif offrent un autre service que l'année passée et si ces changements ont été retenus par un règlement.

Le bourgmestre Beissel répond que les tâches des concierges ont bien changé mais que ce changement ne nécessite pas d'ajustement du règlement. Le collège échevinal a changé les lignes directrices en collaboration avec les sociétés. Ainsi les associations sportives s'occupent eux-mêmes de la mise en place de leur matériel sportif, car les multiples tâches des concierges ne permettent plus ces faveurs régulières. Bien sûr ils vont toujours aider les associations s'ils ont la possibilité et le temps de le faire.

La conseillère Hansen-Houllard demande si les concierges vont toujours mettre en place le parcours pour les écoliers.

Le bourgmestre répond que toute demande adressée par les instituteurs sera prise en considération si les concierges disposent du temps nécessaire. Ainsi si les demandes arrivent en avance, le matériel et les parcours seront mis en place, mais ceci ne compte pas pour les associations.

Le conseiller Mongelli est d'avis que même si le parcours est érigé par les concierges, la responsabilité devra rester auprès de l'enseignant.

Le bourgmestre Beissel ajoute que les portiers et le responsable des centres polyvalents peuvent toujours aider si le matériel à utiliser s'avère trop lourd ou trop difficile à monter seul, mais les enseignants sont responsables lors de l'utilisation du matériel.

3) Atelier communal

Le bourgmestre Beissel insiste que la discipline s'est améliorée mais il est vrai que des mesures disciplinaires ont dû être prises. Ainsi des entrevues ont été fixées afin de discuter avec les parties intéressées. Si par contre le collègue échevinal l'avait jugé nécessaire, une lettre d'avertissement a été envoyée.

Le conseiller Arend veut savoir combien d'avertissements ont été prononcés.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'il ne va pas divulguer de statistiques ou de noms, mais s'il s'avère indispensable, les fautifs recevront une lettre. Le collègue échevinal invite tous les collaborateurs qui ont des soucis ou des démêlés de prendre un rendez-vous auprès du collègue échevinal afin de parler et de résoudre les problèmes éventuels ou de clarifier une situation.

4) Qualité d'air

Le bourgmestre avoue qu'il n'a eu aucune information concernant le dispositif en question et d'après les dernières mesures, la commune de Frisange est en-dessous de la moyenne où un contrôle s'avérerait nécessaire.

Le conseiller Arend demande si le collègue échevinal n'a pas reçu de lettre, car d'après ses informations, la commune de Hesperange avait reçu un courrier.

Le bourgmestre Beissel répond que non.

5) Agape

Le bourgmestre Beissel explique que le collègue échevinal avait décidé au début de l'année 2018 que les commissions auront à leur propre disposition 500€. Avec cette somme les commissions peuvent organiser soit une excursion, soit aller au restaurant, mais il n'y a pas d'agape prévue.

Le conseiller Arend est d'avis que sans agape, les commissions n'auront plus la possibilité de se rassembler et de faire connaissance des nouveaux membres.

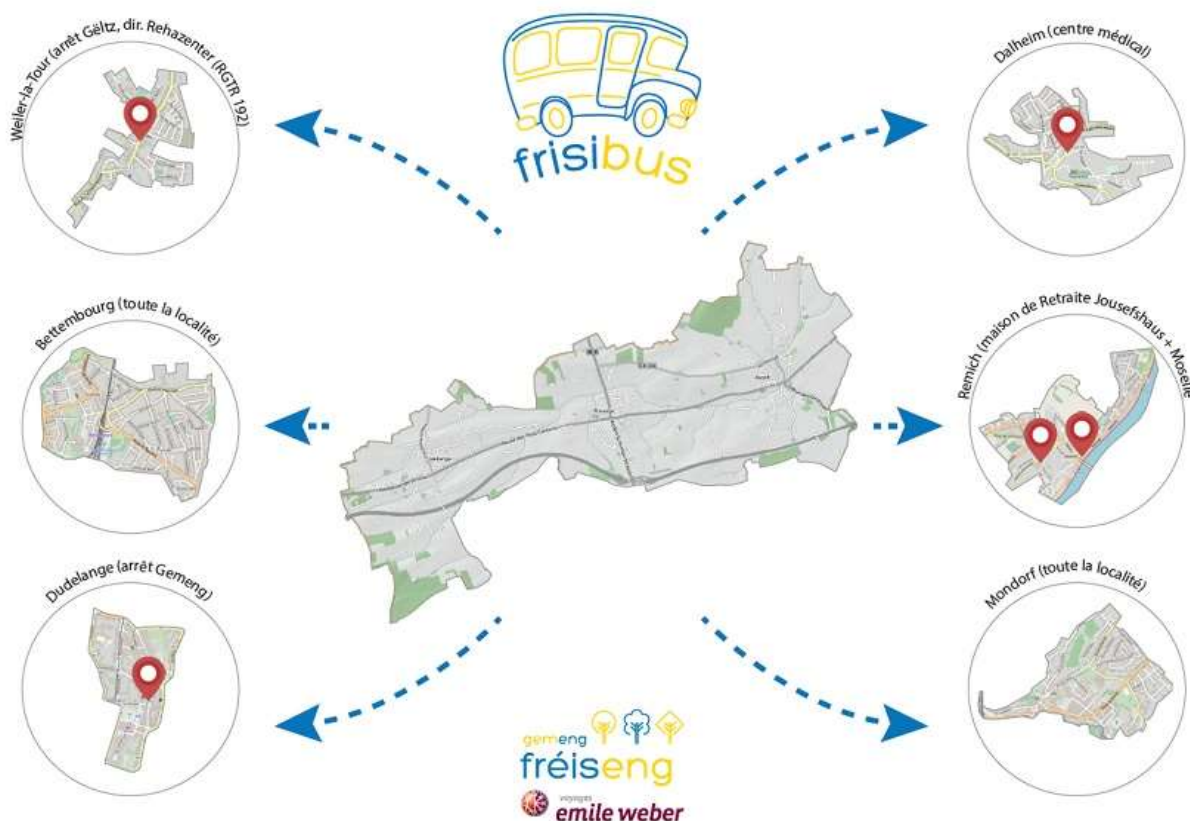
L'échevin Raus réplique que suivant les listes d'inscriptions des dernières années, seulement 1/3 des membres des commissions étaient venus.

6) Frisi-Bus

Suivant le bourgmestre Beissel, une nouvelle phase de test commencera le 1 janvier 2019. Le Frisi-bus emmènera (pour le même tarif que maintenant) les habitants de

la commune vers les destinations suivantes (outre les villages Aspelt, Frisange et Hellange) :

- Weiler-la-Tour (Arrêt de bus « Gëltz » direction Kirchberg (192) : Rhéa Center) ;
- Dalheim (Arrêt : maison médicale),
- Remich (Arrêt 1 : maison de retraite ; Arrêt 2 : quai de la Moselle),
- Dudelange (Arrêt : maison communale),
- Mondorf les bains (toute la localité)
- Bettembourg



Le bus empruntera ce trajet pendant les 3 jours prévus. Probablement les clients devront attendre plus longtemps qu'aujourd'hui, car le Frisi-bus aura plus de trajet à parcourir.

Le conseiller Arend demande si on va instaurer un système de seuil.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'on ne va pas instaurer un seuil. Le collège échevinal veut voir si la phase de test aboutit aux attentes et alors le Frisi Bus pourra continuer à exister.

Le conseiller Schiltz propose que plusieurs communes devraient organiser ensemble un système de bus. Ainsi on pourrait desservir encore plus d'arrêts.

3) Création d'un comité d'organisation "700. Doudesdag Péiter vun Uespelt" et fixation des indemnités des membres

Le conseil communal a l'intention d'organiser des festivités en 2020 pour fêter le 700^{ième} anniversaire du décès du « Péiter vun Uespelt » et ceci en combinaison avec

l'inauguration dans le cadre de la rénovation du site protégé du château d'Aspelt. Le conseil communal décide de créer un comité d'organisation temporaire « 700 Joër Doudesdag vum Péiter vun Uespelt » pour la période du 01.01.2019 au 31.12.2020 inclus pour coordonner toutes ces manifestations et de fixer le nombre de membres du comité comme suit :

- 2 membres du collège échevinal
- 1 représentant de la « Uespelter Schlassfrënn asbl »
- 1 représentant de la « Fréisenger Geschichtsfrënn asbl »
- 1 représentant de « l'Entente des sociétés d'Aspelt »,
- le président de la commission culturelle
- 5 habitants de la commune à nommer par le conseil communal.

Le conseil communal fixe les jetons de présence des membres à 9,92 € N.I. 100 / séance.

Le conseil communal détermine un salarié communal qui remplit la fonction de secrétaire dans le cadre de son temps de travail normal, et qui n'a donc pas droit à des jetons de présence. Ces dépenses sont prévues dans les budgets 2019 et 2020.

Vote : Voix pour : 7.

Voix contre : 3.

4) SIDEST: Avis sur les aides étatiques, les délais de mise en œuvre de programme de mesure et une trop forte tutelle technique du secteur communal dans le domaine de l'assainissement des eaux usées

Le conseil communal confirme la décision du comité SIDEST du 23 octobre 2018 et se rallie à l'avis rédigé par le syndicat intercommunal SIDEN, en date du 10 juillet 2018, intitulé « avis les aides étatiques, les délais de mise en œuvre du programme de mesure et une trop forte tutelle technique du secteur communal dans le domaine de l'assainissement des eaux usées.

Vote : unanime.

5) Approbation du règlement portant fixation d'une prime d'encouragement pour les brevets d'animateurs

Le conseil communal décide d'arrêter le règlement portant fixation d'une prime pour les brevets d'animateurs comme reproduit ci-après :

Pour une prime d'encouragement, l'intéressé(e) doit avoir obtenu un brevet d'animateur :

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur A,

- L'obtention du brevet A, tel que défini à l'article 6, alinéa (1) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur B,

- L'obtention du brevet B, tel que défini à l'article 6, alinéa (2) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 150,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur C,

- L'obtention du brevet C, tel que défini à l'article 7, alinéa (1) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 200,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur D,

- L'obtention du brevet D, tel que défini à l'article 7, alinéa (2) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur E,

- L'obtention du brevet E, tel que défini à l'article 7, alinéa (3) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Prime pour l'obtention du brevet d'animateur F,

- L'obtention du brevet F, tel que défini à l'article 7, alinéa (4) du règlement modifié du 9 janvier 2009 sur la jeunesse, est récompensé par une prime de 50,-€.

Dispositions particulières

- Une copie du diplôme obtenu est à joindre à la demande.
- Toute prime obtenue suite à des déclarations erronées ou fausses est à restituer sur simple demande du collège échevinal.
- Ne peuvent bénéficier de la prime que les étudiants résidents sur le territoire de la commune de Frisange au moment de l'acquisition du diplôme.

Vote : unanime.

6) Enseignement musical: Organisation définitive pour l'année 2018/2019

Le conseil communal décide d'approuver l'organisation scolaire définitive 2018/2019 comme présentée.

Vote : unanime.

7) Approbation subside extraordinaire "Cent Buttek Bettembourg"

Le conseil communal décide d'accorder un subside spécial de 5000,- € au « Cent Buttek » de Bettembourg pour l'acquisition d'une camionnette frigorifique.

Vote : unanime.

8) Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'augmenter le crédit suivant :

Subventions aux associations à caractère social: augmentation de 5.000,-€, portant le crédit de 4.500,-€ à 9.500,-€

Vote : unanime.

9) Approbation d'actes

9 A) Approbation de l'acte de vente du 28 novembre 2018 entre Monsieur et Madame Weber-Hary et la Commune de Frisange.

Le conseil communal décide d'approuver l'acte de vente du 28 novembre 2018, entre Monsieur et Madame Weber-Hary et l'Administration Communale de Frisange.

Vote : unanime.

9 B) Approbation de l'acte d'échange du 28 novembre 2018, entre Monsieur Carlo Raus et la Commune de Frisange.

Le conseil communal décide d'approuver l'acte d'échange du 28 novembre 2018, entre Monsieur Carlo Raus et la Commune de Frisange.

Vote : unanime.

10) Approbation "Décomptes"

Le conseil communal décide d'approuver les décomptes suivants :

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Frais d'études rénovation château d'eau	20.000,00€	6.323,85 €

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Mobilier Ecole Centrale : programme 2017	25.000,00€	24.662,44€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Engin télescopique	110.000,00€	109.400,69€

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Concept Plan Maître Campus scolaire Frisange	20.000,00€	17.886,84 €

Vote : unanime.

Décompte	Devis approuvé	Dépense effective
Matériel incendie : programme 2017	15.000€	14.942,47€

Vote : unanime.

11) Questions orales au collègue échevinal

La conseillère Hansen-Houllard fait la remarque que les trottoirs dans la Crauthemerstrooss à Hellange ont été réaménagés et les enfants peuvent enfin utiliser ces trottoirs (au lieu de se promener sur la chaussée).

Le bourgmestre Beissel réplique que les collaborateurs du service jardinage ont enlevé les haies et ils ont remplis les trous avec des écorces de pins. Dès que les boîtes de la Creos et P&T seront enlevées, les trottoirs seront remis en état.

Le conseiller Schiltz demande si les Ponts & Chaussées avaient fait des sondages, car il a observé une personne qui s'est promenée lentement avec un appareil spécifique, mais il n'avait plus l'occasion de demander ce que cet homme était en

train de faire, car il était sur le point de partir. Comme de plus en plus de voisins ont été cambriolés, les gens devront être prudents.

Le bourgmestre Beissel réplique qu'aucun sondage n'a été annoncé et il ne peut pas s'expliquer cette intervention. La police grand-ducale a communiqué au collège échevinal que suite à un taux de cambriolages croissant, la police fera de plus en plus de vol en hélicoptère, pour pouvoir intervenir plus vite et pour dissuasion.

Le conseiller Arend veut savoir si le responsable du service technique fait des contrôles concernant les autorisations à bâtir et si tous les détails seront contrôlés avant que les cautions seront remboursées.

Le bourgmestre Beissel réplique que le responsable ne peut pas contrôler tous les détails mais bien sûr il procédera à un contrôle ; notamment si le maître d'ouvrage s'est conformé au règlement sur les bâtisses. L'agent municipal peut aussi avertir le service technique dès qu'il observe des incohérences. En ce moment-là, le service technique pourra procéder à un contrôle.

L'échevin Mousel précise que le responsable du service technique fait la réception de la construction finale et il devra donner son avis, avant que les cautions seront remboursées.

Le bourgmestre insiste qu'aucun remboursement n'est fait, avant que cet avis n'est fourni. L'accord du remboursement est signé par le collège échevinal.

Séance à huis clos

12) Prolongation du service provisoire d'un fonctionnaire communal

Le conseil communal décide à huis clos et par vote secret de prolonger le service provisoire de Monsieur Joseph Flies à la durée maximale de douze mois, et ce à partir du 1er janvier 2019. En cas de réussite à l'examen de la formation spéciale, le service provisoire prendra fin et le conseil communal se prononcera sur la nomination définitive.

Vote : unanime.

Le prochain conseil communal aura lieu le 12 décembre 2018 à 17h00.